

06-25-1999

2



101045679

OMB No. 0651-0011

To the Honorable Commissioner of Patents and

...nal documents or copy thereof.

1. Name of conveying party(ies):

RAYMOND, CHABOT INC.

- Individual(s)
- General Partnership
- Corporation of CANADA
- Other
- Association
- Limited Partnership

Additional name(s) of conveying party(ies) attached? YES

2. Name and address of receiving party(ies):

Name: TRANS-ACTION NORDIQUE LTEE

Internal Address: Suite 270

Street Address: 5350 HENRI-BOURASSA BOULEVARD

City: CHARLESBOURG, PROVINCE OF QUEBEC, State: CANADA ZIP: G1H 6Y8

- Individual(s) citizenship
- Association
- General Partnership
- Limited Partnership
- Corporation - of CANADA
- Other

If assignee is not domiciled in the United States, a domestic representative designation is attached: NO
(Designations must be a separate document from Assignment)
Additional name(s) & addresses attached? NO

3. Nature of conveyance:

1-27-98

- Assignment
- Security Agreement
- Other
- Merger
- Change of Name

Execution Date: JULY 11, 1994

4. Application number(s):

A. Trademark Application No.(s)

B. Trademark Registration No.(s)

1,457,438

Additional numbers attached? NO

5. Name and address of party to whom correspondence concerning document should be mailed:

Name: Foley & Lardner, Attention: ARTHUR SCHWARTZ

Internal Address: Suite 500

Street Address: 3000 K Street, NW

City: Washington, State: D.C. ZIP: 20007

6. Total number of applications involved:

1

7. Total fee (37 C.F.R. § 3.41). \$40.00

Enclosed

Authorized to be charged to deposit account

B. Deposit account number:

(Attach duplicate copy of this page if paying by deposit account)

04/30/1998 DCOATES 00000041 1457438

01 FC:481

40.00 00

DO NOT USE THIS SPACE

40E
NO SPEC
F&O

9. Statement and signature.

To the best of my knowledge and belief, the foregoing information is true and correct and any attached copy is a true copy of the original document.

ARTHUR SCHWARTZ
Person Signing

Signature

Date

Total number of pages including cover sheet, attachments, and document: 51

Mail documents to be recorded with required cover sheet information to:
Commissioner of Patents & Trademarks
Washington, D.C.

TRADEMARK
REEL: 1887 FRAME: 0329

6

CONVENTION DE VENTE

ENTRE:

RAYMOND CHABOT INC., personne morale légalement constituée, ayant une place d'affaires au 888, rue St-Jean, bureau 200, Québec, province de Québec, G1R 5H6, syndic à l'actif de Frig-O-Seal Canada (1993) inc., failli dûment autorisé à agir en cette fonction en vertu de la Loi sur la faillite et ainsi qu'il appert des déclarations mentionnées ci-dessous, représentée par monsieur André Champagne, dûment autorisé à cette fin aux termes d'une résolution du conseil d'administration adoptée le 2 juillet 1991 dont un extrait certifié est joint à la présente,

Ci-après le "Vendeur"

ET:

TRANS-ACTION NORDIQUE LTEE, personne morale légalement constituée, ayant son siège au 5350, boul. Henri-Bourassa, suite 270, Charlesbourg, province de Québec, G1H 6Y8, ici représentée par monsieur Jacques Paradis, dûment autorisé à cette fin aux termes d'une résolution du conseil d'administration adoptée le 8 juillet 1994 dont un extrait certifié est joint à la présente,

Ci-après l'"Acquéreur"

ATTENDU que l'Acquéreur a déposé au Vendeur, le 8 juillet 1994, une offre d'acquérir (l'"offre") certains immobilisations constituées d'un immeuble, d'équipements, de moules et de droits intellectuels provenant des actifs de la débitrice en faillite Frig-O-Seal Canada (1993) inc. ("FOS")

ATTENDU que le 8 juillet 1994, un jugement de la Cour Supérieure siégeant en matière de faillite et d'insolvabilité, est intervenu autorisant le syndic à procéder à la vente des actifs faisant l'objet de l'offre;

TRADEMARK

REEL: 1887 FRAME: 0330

K-2-

ATTENDU que le syndic a accepté l'offre le 8 juillet 1993;

ATTENDU que le 8 juillet 1993, la Banque Nationale du Canada a accepté le crédit de l'Acquéreur par le truchement d'une lettre d'offre, le tout à la satisfaction de l'Acquéreur;


LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

- 1.- Le Vendeur vend, cède et transporte à l'Acquéreur, qui accepte, tous les biens faisant l'objet de l'offre pour les prix, termes et conditions stipulés à l'offre, exception faite des conditions mentionnées à l'article 3.1 et 3.2 de l'offre. De façon non limitative et aux seules fins descriptives, une liste est jointe en Annexe A étant une liste d'équipements et une liste est jointe en Annexe B étant une liste des équipements exclus. *avec possession commerciale*
- 2.- L'Acquéreur verse au Vendeur la somme de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) représentant, combinée avec la somme de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) déjà déposée avec l'offre, la somme de cinquante mille dollars (50 000\$) devant être versée comptant lors de la présente transaction.
- 3.- Les sommes de dix-sept mille huit cents dollars (17 800\$), quatre-vingt-quatorze mille dollars (94 000\$) et deux millions six cent soixante mille dollars (2 660 000\$) prévues à l'offre sont assumées par l'Acquéreur aux termes d'entente directement convenue avec la Banque Nationale du Canada ("BNC") et décrite dans une lettre d'offre émise par la BNC le 8 juillet 1994 et acceptée par l'Acquéreur le même jour.
- 4.- Le Vendeur représente et garantit que toutes les obligations qui lui échoient aux termes de l'offre ont été exécutées ou sont vraies à la date des présentes.
- 5.- Le Vendeur et l'Acquéreur s'engagent à signer tout document et à faire toutes choses pour donner plein et entier effet à l'offre notamment:

() ()

a) à intervenir à un acte de vente de la propriété immobilière sous la forme autorisée aux fins de publication au Bureau de la Publicité des droits;

b) signant par le Vendeur d'un consentement à l'usage du nom;

- c)  signature par le Vendeur des documents utiles au transfert des marques de commerce;
- d) Les ajustements, quant aux taxes, assurances, etc.;
- e) ventilation du prix de vente.


6.- L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscription sont les suivants:

T.P.S.: R105344618
 T.V.Q.: 1002923749-TQ0001

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

7.

L'Acquéreur déclare que les biens acquis sont assujettis aux fins de la T.P.S. et de la T.V.Q. Cependant, en vertu du paragraphe 221(2) de la Loi sur la T.P.S. et de l'article 423 de la Loi sur la T.V.Q., le Vendeur de l'immeuble n'est pas mandataire du gouvernement lors de la vente si celle-ci est faite en faveur d'un inscrit au moment de la vente. En conséquence, l'Acquéreur déclare qu'il s'autolocalisera et complétera les formules FP-60 et VD-438 et les remettra respectivement avec sa déclaration de T.P.S. et de T.V.Q. pour la période correspondant à la présente transaction.

autolocalisera


Signé à Québec, ce  1994:

LE VENDEUR:

RAYMOND CHABOT INC.

Par: 

COPY

L'ACQUÉREUR:

TRANS-ACTION NORDIQUE LTEE

Par: 

Copie Compone
 17/6/96

TRADEMARK

REEL: 1887 FRAME: 0332

SALE AGREEMENT

BETWEEN:

at

RAYMOND CHABCT INC., a legal entity, having its principal place of business 888, St-Jean Street, Suite 200, Quebec, Province of Quebec, G1R 5H6 Trustee of FRIG-O-SEAL CANADA (1993) INC.,; represented by Mr. André Champagne, duly authorized by resolution of the Board of Directors adopted July 2, 1991 as per the enclosed certified extract,

hereby designated "Vendor"

AND:

507

TRANS-ACTION NORDIQUE LTEE, a corporation duly organized under the Laws of Canada, having its principal place of business at 5350 Henri-Bourassa Boulevard, Suite 270, Charlesbourg, Province of Quebec, G1H 5Y8, represented by Mr. Jacques Paradis, duly authorized for this proposal by resolution of the Board of Directors adopted the 8 of July, 1994 as per the enclosed certified extract,

hereby designated "Vendee"

WHEREAS the "Vendee" has sent to the "Vendor", on July 8, 1994 a proposal to purchase ("proposal"); some realty composed of a building, some equipment, moulds and intellectual rights originating from the bankruptcy of FRIG-O-SEAL CANADA (1993) INC. ("FOS");

WHEREAS on July 8, 1994, the Quebec Superior Court has rendered a decision allowing the Trustee to proceed with the sale of the assets stated in the proposal;

WHEREAS the Trustee has accepted the proposal on July 8, 1994;

Signed at Quebec this 11 day of July, 1994;

The Vendor: RAYMOND CHABOT INC.
By:

Signature

The Vendee TRANS-ACTION NORDIQUE LTEE
By:

Signature

CERTIFICATE OF TRANSLATION

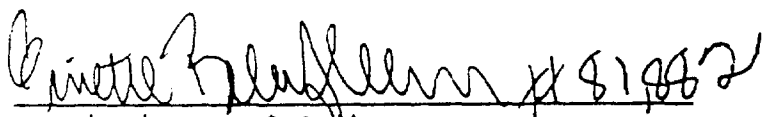
I, the undersigned, declare that I am familiar with the English and French languages and that I have translated the attached Deed of Sale and, to the best of my knowledge and belief, it is an accurate and complete translation thereof.

SIGNED IN MONTREAL, Quebec, Canada this 18 day of December, 1997.



Madalena C. Dias

Declared solemnly before me in Montreal
on this 18 day of December 1997



Commissioner of Oaths
for the City and District of Montreal
and for all Judicial Districts of the
Province of Quebec